



ECO Actualités

MENSUEL D'INFORMATIONS ECONOMIQUES

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

EDITO

TRANSPARENCE et EFFICACITÉ



M. CHARLES KOFFI DIBY

Lutter pour sortir le pays de la crise, c'est entre autre, éviter que s'installe le désordre dans la gestion des affaires publiques. Il s'agit d'une exigence pour nos finances publiques, profondément marquées par les effets de la crise.

Les recettes sont de plus en plus rares pour faire face à des besoins plus nombreux et plus importants, voire vitaux. Il faut arriver à toujours faire plus avec peu de moyens. A cet égard, l'efficacité et la transparence constituent

des valeurs et principes fondamentaux à promouvoir. La transparence se perçoit comme la clarté, la simplification et la vulgarisation des règles et procédures en matière de gestion administrative. L'efficacité renvoie, quant à elle, aux résultats qui s'attachent aux actes. Notre part du combat est de bâtir une administration financière au sein de laquelle se conjuguent l'équité, la performance et l'efficacité.

En évitant qu'elle soit tatillonne, l'action administrative devra cependant reposer sur des procédures rigoureuses. Celles-ci devront impliquer les agents dans leur élaboration et dans leur application, en n'omettant pas l'essentiel, c'est-à-dire la qualité du service pour l'usager. En outre, l'obligation de résultat impose une évaluation de l'action pour garantir l'impact escompté ou y apporter les mesures correctives nécessaires.

Enfin, l'obligation de rendre compte nous interpelle. Avoir conscience que nous agissons pour le compte de la collectivité, nous impose en retour d'informer ceux qui la constituent, citoyen ou administré, des actes posés. Tous les moyens techniques accessibles, par le plus grand nombre, sont à mobiliser pour cette juste cause. C'est dans ce cadre que s'apprécie l'initiative d'un journal de service tel que " ECO Actualités " qui vient de naître.

Bon vent à " ECO Actualités " !

Charles Koffi DIBY

Yamoussoukro Août 2006

Optimiser les dépenses publiques

La gestion des Finances Publiques de l'Etat de Côte d'Ivoire fait face à des difficultés d'origines diverses. Elles sont liées notamment à la relative faiblesse de la pression fiscale, à l'accroissement des charges du fait de la crise, au fardeau de la dette publique sur le budget, aux tensions de trésorerie et à l'accumulation d'arriérés de paiement.

Voilà pourquoi le renforcement de l'efficacité du Budget de l'Etat était au cœur du séminaire sur l'optimisation des dépenses publiques organisé à Yamoussoukro du 23 au 26 août dernier par le Ministère Délégué sous la présidence effective du Premier Ministre.

Suite en page 2 ➤

Lutte contre la fraude : Du matériel pour la Douane

Plus 13 milliards, c'est le chiffre de la plus value réalisée par les douanes de Côte d'Ivoire en 2006 par rapport à leurs objectifs de recettes sur 2 années. Le fait a été souligné par le Colonel M'LANHORO Agnès, DG par intérim à l'occasion d'une remise exceptionnelle de matériel aux douanes, le 9 novembre dernier, par le Ministre Charles Koffi DIBY, au nom du Gouvernement. Il s'agit notamment de 44 véhicules (dont 20 4X4), 110 motos, 2 vedettes et 100 talkies-walkies.

Cette remise, a dit le Ministre, est une bonne illustration de la mise en œuvre de la politique de bonne gouvernance qui conformément aux conclusions du séminaire de Yamoussoukro doit se traduire en actions concrètes. Au Général Mangou, Chef d'Etat Major des Armées, aux Officiers des FDS, aux opérateurs économiques et bien sûr aux agents de la douane présents lors de cette remise, le Ministre a souligné la nécessaire synergie dans la lutte contre toutes les formes de fraude qui gangrènent notre économie. ■

Emprunt obligataire : au-delà des espérances

Un emprunt, dénommé " Emprunt Trésor Public 6,50% 2006-2009 " et représenté par des obligations de 10.000 F.CFA, a été lancé le 30 mai 2006 et clôturé le 14 juillet 2006, soit un mois et demi de souscription. Sur un montant indicatif de 80 milliards, le Trésor Public est parvenu à mobiliser 84,2 milliards, soit un taux de réalisation de 105,25%. Ce succès traduit la qualité de la signature de l'Etat de Côte d'Ivoire qui, bien qu'encore en crise, a su tenir la concurrence sur le marché financier qui enregistrait d'autres émetteurs sur la période. En effet, les atouts de cette opération étaient le taux de l'emprunt (6,5% net d'impôt), sa durée de trois ans et la nature des programmes à financer. De même, le remboursement par anticipation du précédent emprunt de 43 milliards de FCFA (capital et intérêts) contracté en 2003, dont l'échéance était fixée en septembre 2006, a contribué à la mobilisation des ressources.

Suite en page 2 ➤

AU SOMMAIRE

Optimiser les dépenses publiques	1
Emprunt obligataire 2006	1
Vers une culture de l'évaluation	2
Facture normalisée	3
Front social	3
Le principe de subsidiarité	4

Matrice d'actions prioritaires 2006 VERS UNE CULTURE DE L'EVALUATION

La matrice d'actions prioritaires 2006 du Ministère Délégué, transmise en janvier au Premier Ministre, est "un outil de mise en cohérence et de visibilité" de sa mission, conçu autour d'une vision managériale et d'objectifs spécifiques devant appuyer l'Etat dans la tenue de ses engagements économiques et financiers. Elle a été élaborée autour des dix objectifs spécifiques suivants :

- insuffler un dynamisme au fonctionnement des services ;
- réaffirmer la tutelle économique et financière du Ministère ;
- parachever la réforme comptable, poursuivre la modernisation de certaines procédures administratives et comptables ;
- poursuivre l'œuvre générale de modernisation de l'administration fiscale et la promotion de la communication institutionnelle ;
- sécuriser davantage les recettes douanières ;
- renforcer l'efficacité du rôle du Budget de l'Etat ;
- garantir le cadre de suivi de l'activité économique et financière ;
- assurer la viabilité et l'efficacité des mécanismes d'actions financiers ;
- sécuriser davantage l'environnement des affaires ;
- finaliser les grands dossiers en attente.

THERAPIE NECESSAIRE

A la lecture de ce programme légitimement ambitieux, il pourrait être admis qu'il s'agit d'une thérapie nécessaire face à la crise qui perdure et les contraintes qu'elle impose à la gestion des Finances Publiques.

La matrice qui a été conçue dans une approche participative est un document de travail pour toutes les structures du Ministère. Il s'agit donc d'un véritable planning par lequel chaque service du Département est appelé à jouer son rôle en vue de la réalisation des objectifs.

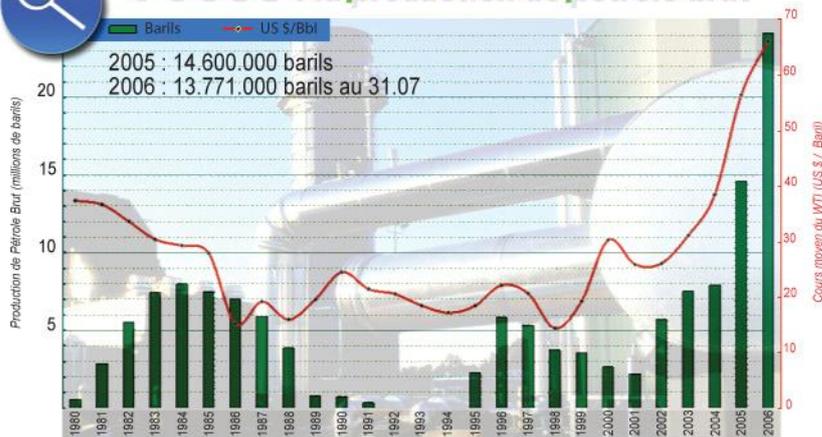
L'évaluation au 30 juin 2006 de la mise en œuvre des actions inscrites a permis de noter un taux d'exécution de 57,54% des objectifs. Bien au-delà de ce score, l'innovation réside dans le principe de l'évaluation de l'action administrative.

La méthode d'évaluation a consisté à requérir des différentes structures du Département une présentation précise de leur programme, sur la base de pièces justificatives, devant une équipe composée de membres du Cabinet du Ministère, de représentants de chaque Direction Générale et de l'Inspection Générale des Finances. La présentation des différentes structures a été ouverte aux autres, afin de garantir la transparence et l'équité dans les appréciations effectuées sur la base d'un barème arrêté avant l'adoption de la matrice. Une séance d'harmonisation des notes a été organisée pour la validation des résultats.

Le résultat obtenu à mi-parcours peut être jugé satisfaisant si l'on tient compte du bref temps de mise en œuvre des actions de la matrice. Cependant, il convient de relever le faible niveau de réalisation de certains objectifs.

Au terme de cette évaluation, le Ministre a exhorté les services centraux et structures sous tutelle à redoubler d'efforts pour qu'à la fin de l'année 2006, le bilan global soit le reflet de l'intérêt que les uns et les autres auront porté, individuellement et collectivement à la réalisation des objectifs contenus dans la présente matrice d'actions prioritaires. ■

FOCUS : la production de pétrole brut

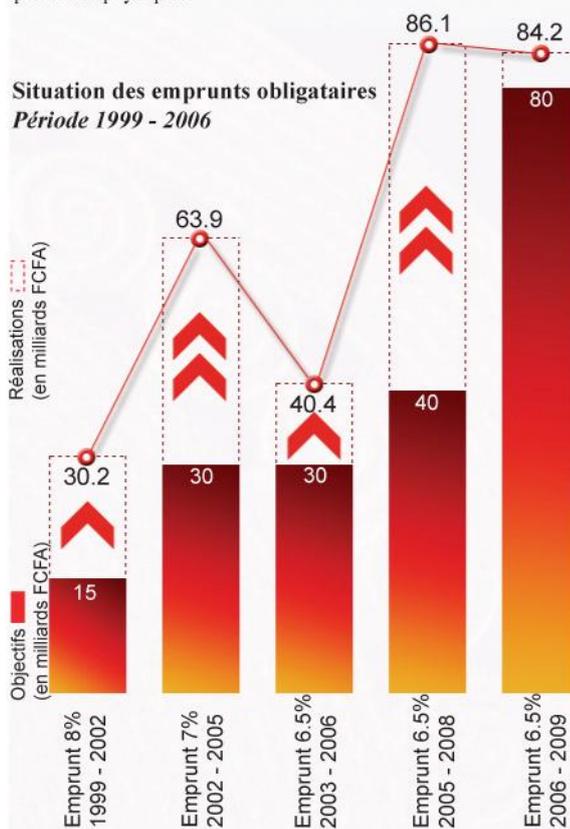


La production de pétrole a atteint depuis l'année 2005 un niveau relativement élevé. Comparativement aux résultats enregistrés avant cette date, cette hausse qui coïncide avec la remontée du cours du baril pourrait se poursuivre jusqu'en 2007 avec le reconditionnement de certains puits (champ Baobab).

EMPRUNT OBLIGATAIRE

(suite de la page 1)

Enfin, il faut saluer la part significative prise par les investisseurs nationaux qui, en toute confiance, ont libéré 82% de cette souscription. Sur ces souscriptions nationales, 14% émanent de personnes physiques.



Séminaire à Yamoussoukro

(suite de la page 1)

Les principales résolutions de ce séminaire ont porté sur les points suivants :

- l'établissement d'une comptabilité administrative rigoureuse ;
- l'élimination des passifs ;
- l'élaboration d'un référentiel de prix en matière de passation des marchés publics ;
- la maîtrise des délais dans la chaîne d'exécution des dépenses ;
- la limitation du recours aux procédures exceptionnelles dans l'exécution du budget ;
- la promotion d'une meilleure utilisation des outils de gestion informatisée, en vue d'accroître l'efficacité et la transparence dans la gestion de la dépense ;
- l'institution d'un cadre formel de concertation entre les différents acteurs ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle approche du contrôle de la dépense publique susceptible d'accroître son efficacité au regard du service fait ;
- l'amélioration de la gestion de la trésorerie ;
- le renforcement des modalités d'élaboration du cadrage budgétaire ;
- l'affirmation de la responsabilité des acteurs et la détermination des modalités de sa mise en œuvre.

Les recommandations du séminaire ont été validées par le Conseil des Ministres du 25 octobre 2006. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces recommandations, le Premier Ministre a pris l'Arrêté n°172 PM/MEF/CAB du 19 septembre 2006 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Suivi de la mise en œuvre des résolutions dudit séminaire.

Cet arrêté connaît un début d'exécution par la création d'une brigade de contrôle du patrimoine de l'Etat et des installations électriques et d'eau, le renforcement des moyens logistiques du contrôle général et surtout, le recensement des passifs de l'Etat. ■

FRONT SOCIAL

Gestion de 3 crises majeures

Le front social a connu des crises diverses, dont la gestion a mis à contribution les services du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances. Il s'agit de la crise des déchets toxiques, de la menace de grève des Douaniers suite à l'arrestation de trois des leurs, dans le cadre des enquêtes relatives à l'affaire des déchets toxiques et de la grève des agents de banques et établissements financiers.

1. LA CRISE DES DECHETS TOXIQUES

Face à la crise des déchets toxiques survenue le 18 août 2006, le Gouvernement ivoirien a dégagé une enveloppe d'un montant de 8.986.610.900 F CFA, pour la prise en charge médicale des victimes d'intoxication, de malaises divers et autres dépenses urgentes. Dans le cadre d'une intervention urgente le Gouvernement a conclu d'un marché avec la société " TREDI " qui s'attelle, depuis le 17 septembre, aux opérations d'excavation ou de pompage et de confinement des déchets, en vue de leur transfert et traitement sur des sites appropriés à l'extérieur. Initialement évaluée à 2.500 tonnes, la quantité de déchets à traiter pourrait atteindre 6.500 tonnes.

2. LA MENACE DE GREVE DES DOUANIERS

L'autre volet de mesures urgentes prises dans le cadre de la gestion de la crise des déchets toxiques, consistait pour l'Etat à identifier les responsables de ce drame, en vue de les sanctionner. Aussi, l'ouverture des enquêtes a-t-elle conduit à des arrestations, dont celles de 3 agents des Douanes. En réaction, le collectif des syndicats a rendu public un préavis de grève annonçant un arrêt de travail pour exiger la libération de ses agents. Après un premier rejet le tribunal a donné une suite favorable à la seconde demande de mise en liberté, formulée par le Ministère.

Ainsi, les trois agents des Douanes ont été libérés le 3 octobre 2006. La journée de travail du 3 octobre a toutefois été perturbée dans certains services des Douanes. En effet, le mot d'ordre de grève n'ayant pas été levé, certains agents ont observé un arrêt de travail, en prenant prétexte de l'absence physique de leurs collègues et d'une orientation claire de leurs syndicats.

3. LA GREVE DU SYNABEFA-CI

La grève de 72 heures observée les 27, 28 et 29 septembre par les agents des Banques et Etablissements Financiers, est également l'un des dossiers traités avec diligence par le Ministère, eu égard à la période critique dans laquelle elle s'est déroulée : veille de la rentrée scolaire, début du jeûne musulman, fin du mois de septembre et crise des déchets toxiques.

Cette grève fait suite aux divergences nées entre les agents réunis au sein du Syndicat National des Agents des Banques, Etablissements Financiers et Assurances de Côte d'Ivoire (SYNABEFA-CI) et le patronat représenté par l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI), sur la révision de la grille salariale. Malgré l'implication du Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Réforme Administrative et du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances, un compromis n'a pu être trouvé sur le taux de relèvement des primes de transport et de logement. La mise en place d'un Comité de crise, comprenant les membres du Cabinet et les responsables de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, a permis d'entreprendre des actions de communication, de tenir des réunions périodiques avec le patronat pour faire le point de chaque journée et de s'assurer de l'effectivité du service minimum dans les Banques. Parallèlement à ces dispositions, le Ministère a préparé des solutions alternatives pour pallier une fermeture totale des Banques.

Face à l'urgente nécessité de trouver une solution définitive à la crise par la reprise du dialogue, le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances a mis en place un Comité de négociation, qui travaille sous l'égide des deux Ministères concernés.

Au total, cette série de crises a montré la délicatesse des questions traitées, la nécessité pour le Ministère d'apporter à chaque problème, une réponse prompte et efficace. En outre, elle interpelle la vigilance des agents à tout instant et à tous les niveaux.

Relèvement des taux directeurs de la BCEAO



La Banque Centrale a relevé ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage, le jeudi 24 août 2006. A compter de cette date, le taux de pension est passé de 4,00% à 4,25% et le taux d'escompte de 4,50% à 4,75%. Ces taux directeurs étaient restés inchangés depuis le 22 mars 2004.

Ce relèvement tient compte de l'évolution de l'environnement international et devrait contribuer à la maîtrise de l'inflation au sein de l'UMOA* et, partant, à la sauvegarde de la compétitivité des économies des Etats membres.

* Union Monétaire Ouest Africaine



CHIFFRES CLES DE L'ECONOMIE IVOIRIENNE

PREVISIONS

PIB	9.061,2 milliards FCFA	Montant du budget.....	1.965,3 milliards FCFA
Taux de croissance réelle	1,8 %	- Dette publique.....	576,4
- Secteur Primaire	6,7 %	- Dépenses ordinaires	1 091,5
- Secteur Secondaire	- 2,0 %	- Dépenses d'investissement	297,4
- Secteur Tertiaire	0,4 %		

REALISATIONS

Taux d'inflation en moyenne :	2,8% (4,0% fin septembre 2005)	Masse monétaire	2.046,6 milliards (juin 2006)
Excédent commercial :	720,5 milliards (286,0 en 2005)		1.886,7 milliards (juin 2005)
- Exportations :	2.285,6 milliards (1.904,1 en 2005)		
- Importations :	1.565,1 milliards (1.618,1 en 2005)		
Taux de couverture de l'émission monétaire de la BCEAO	118,9% fin juin 2006		
	117,9% fin mars 2006		



Facture normalisée : Une appropriation rassurante

Dans le cadre du renforcement de l'équité fiscale et de la modernisation du tissu économique, la loi fiscale n° 2005-161 du 27 avril 2005 a institué l'obligation pour tous les contribuables de délivrer une facture normalisée à leurs clients.

Chargée de l'application de cette mesure, la Direction Générale des Impôts a procédé à une campagne de sensibilisation et d'explication à l'endroit des opérateurs économiques. Dans la pratique, elle a mis en place à travers la Cellule de Surveillance de la TVA et les Directions Régionales des Impôts, un Comité de Suivi de la facture normalisée.

La fronde organisée par les groupements de commerçants et artisans semble s'estomper. En effet, les chiffres comptabilisés d'août à décembre 2005 étaient de 8.511.495 factures éditées pour 5.377 opérateurs économiques. Au cours de la période du 1er janvier au 13 octobre 2006, 15.266.385 factures ont été éditées pour 12.891 opérateurs économiques, soit un accroissement de 6.754.890 factures et 7.514 opérateurs économiques.

Au regard de la croissance du nombre de factures éditées, on peut noter que la facture normalisée est de plus en plus d'usage courant pour les opérateurs économiques. Les écarts de progression relevés ne montrent-ils pas suffisamment la réussite de cette opération qui est un gage de bonne gestion ? Les opérateurs économiques seront les bénéficiaires de la transparence et de l'équité fiscale qui en résulteront.

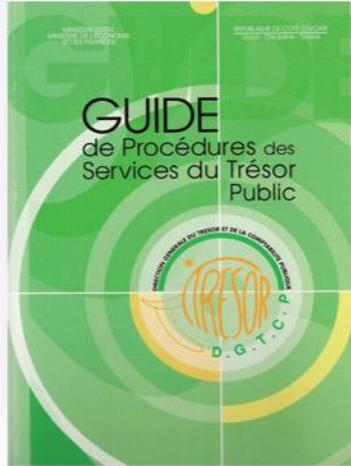
Des guides de procédure pour un service de qualité

La bonne gouvernance implique la bonne compréhension des procédures. D'où la nécessité de rendre celles-ci claires et accessibles à travers des guides et manuels à mettre à la disposition des usagers de l'administration. Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances a donc demandé aux responsables des services centraux et des structures sous tutelle, d'élaborer ces guides, au cours d'une réunion tenue le lundi 18 septembre 2006.

Ces documents, a précisé M. Charles Koffi DIBY doivent décrire l'organisation générale des structures, leurs attributions, missions et organigramme, de même que le processus d'exécution des activités et services fournis aux usagers et aux clients.

Aussi, devront-ils s'inscrire dans le cadre des principes de bonne gouvernance universellement admis que sont :

- la transparence dans la gestion des affaires publiques ;
- l'efficacité des prestations réalisées au bénéfice des usagers et des partenaires ;
- la recherche de l'économie efficiente des ressources humaines, financières et matérielles ;
- la traçabilité des opérations effectuées ;
- la responsabilisation des acteurs avec l'obligation de rendre compte.



La rédaction des documents sera coordonnée par un comité présidé par M. AKA Pierre, Conseiller Technique du Ministre assisté par M. KASSI N'GUESSAN Jacques, Directeur de la Formation, de la Documentation et de la Communication au Trésor Public.

Les premières séances de travail, en vue de déterminer une démarche méthodologique cohérente, ont eu lieu respectivement les 22 et 29 septembre à l'Institut de Formation et de Renforcement des Capacités du Trésor Public et le 6 octobre au 20ème étage de l'immeuble SCIAM.

A la suite de ces rencontres, l'ensemble des administrations qui ont pris une part active à ce projet depuis le début, ont produit des documents conformes aux orientations données. Ces documents en cours d'édition contribueront significativement à l'amélioration de la qualité des prestations des services publics du Ministère.

INFO CULTURE - CULTURE ECO - INFO CULTURE - CULTURE ECO Le principe de subsidiarité

Le principe de subsidiarité est un concept politique et social emprunté à l'Eglise catholique recommandant que la responsabilité d'une action publique soit allouée à la plus petite entité administrative (pays, région, commune) susceptible de l'exécuter avec efficacité, dans le souci de rapprocher les centres de décision des citoyens.

La transposition de ce principe dans les schémas d'intégration économique vise à dédier aux Autorités nationales la conduite de politiques économiques pour lesquelles l'intervention des structures communautaires s'avérerait moins efficiente.

Aussi, tant au niveau de l'Union Européenne que de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), certaines politiques relèvent-elles des compétences respectives des deux Commissions concernées, tandis que d'autres sont plutôt exécutées par les Etats membres. C'est notamment le cas de la politique monétaire qui est communautaire dans les deux espaces cités, alors que les politiques budgétaires sont de la responsabilité des Etats membres.

Le corollaire du principe de subsidiarité est la surveillance multilatérale des politiques économiques nationales à travers des indicateurs appelés critères de convergence ou de stabilité. Ces indicateurs visent à prévenir les risques liés aux distorsions des politiques nationales et leurs conséquences dommageables sur la Communauté toute entière. Dans le contexte actuel de crise que traverse la Côte d'Ivoire, le profil de ses indicateurs de convergence reste à être amélioré.

Cependant, la distinction entre politiques nationales et politiques communautaires est souvent source de divergences de points de vue entre les Etats et les structures supranationales, le partage des ressources n'étant pas toujours explicite. Et parfois, ces contradictions s'invitent dans le débat politique.

*Vous souhaitez recevoir régulièrement Eco ACTUALITES ?
Faites vous connaître en nous envoyant vos coordonnées*

L'AGENDA

 09/10 : Signature d'une convention entre la Côte d'Ivoire et la Banque Ouest Africaine de développement (BOAD) relative au financement du Pont de Jacquerville

 31/10 : Cérémonie de commémoration de la Journée mondiale de l'Epargne, en présence de Monsieur le Président de la République

 02/11 : Réception de la Chambre de Commerce et d'Industrie Française en Côte d'Ivoire (CCIFCI)

 16/11 : 2ème conférence des Ministres Africains de l'Economie et des Finances organisée à Yaoundé sous l'égide de l'Union Africaine

 1.2.3/12 : Conseil des Ministres pour l'Harmonisation du Droit des Affaires (OHADA) à Bamako

 7.8/12 : 5ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ACP à Khartoum (Soudan)

 10/12 : Séminaire sous-régional du FMI sur l'Aide au Développement et la Promotion de la Croissance dans la Zone UEMOA à Bamako

La VERTU du mois

Le RESPECT du BIEN PUBLIC

Respecter le bien public, c'est traiter avec soin les installations, équipements, mobiliers et les véhicules appartenant à l'Etat, ainsi que les dossiers et autres biens affectés au service.

L'agent est responsable des biens mis à sa disposition. Il doit veiller à leur sécurité et leur entretien en "bon père de famille" et les utiliser exclusivement dans le cadre professionnel.

Les locaux sont des lieux publics ouverts aux usagers. Ils doivent être tenus toujours propres. L'agent évitera donc de les transformer en lieu de commerce, de rencontres privées ou de restauration.

Eco Actualités

Publication mensuelle du Ministère délégué chargé de l'Economie et des Finances.

Directeur de Publication : Charles Koffi Diby
Siège de la Rédaction : Immeuble SCIAM
17 BPV 670 Abidjan . COTE D'IVOIRE